

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2026

Présents : G. Jean, P. Bressier, S. Vallecalle, J. Roche, L. Arnaud, F. Gouirand, J. Blanc, G. Risbourg, R. Franceschi,
P. Peythieux, A. Bremond, V. Agnes

Absents excusés : C. Sebastiani a donné pouvoir à P. BRESSIER

Absents : O. Davin

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026

1. PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
2. AFFECTATION DES RESULTATS
3. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
4. VENTE MATERIELS
5. PARTICIPATION CITOYENNE
6. URBANISME
7. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES
8. ELECTIONS MUNICIPALES
9. QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un secrétaire de séance : L. ARNAUD.
- Approbation des procès-verbaux du 15/12/2025 et du 26/01/2026 à l'unanimité

1. PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il est précisé que des difficultés ont été rencontrées pour l'obtention des documents comptables, le serveur ayant été indisponible durant près de trois semaines à la suite d'un incendie survenu dans le local de Metz où il est hébergé.

Résultats 2025

Section de fonctionnement

Dépenses : 664 473,32 €

Recettes : 812 440,05 €

Résultat : +147 996,73 €

Pour mémoire, le budget prévisionnel 2025 était :

Dépenses : 721 000 €

Recettes : 795 000 €

Section d'investissement

Dépenses : 628 915,33 €

Recettes : 248 486,22 €

Résultat : 380 429,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025.

Vote : adopté.

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal procède à l'affectation des résultats conformément au document présenté. Après présentation et discussion, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats telle que proposée.

Vote : adopté.

3. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Concernant la section d'investissement, seuls les projets déjà votés lors de l'exercice précédent sont maintenus. Aucun nouveau projet n'est inscrit au budget.

Section de fonctionnement

Dépenses : 715 500 €

Recettes : 780 000 €

Résultat prévisionnel : 62 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2026.

Vote : adopté.

4. VENTE MATERIEL

La commune possède une benne adaptable à l'arrière du tracteur, acquise en 2016 pour un montant de 379,44 € TTC. Ce matériel n'étant plus utilisé, une personne s'est portée acquéreur.

Le Conseil municipal propose de fixer le prix de vente à 200 €.

Après délibération, le Conseil municipal autorise la vente de ce matériel pour un montant de 200 €.

Vote : adopté.

5. PARTICIPATION CITOYENNE

À la suite de la réunion publique relative au dispositif de participation citoyenne, la commune doit identifier des volontaires afin d'assurer un relais entre les habitants et la municipalité.

Il est envisagé de désigner un référent par quartier, en lien avec un référent communal, lui-même en relation avec la gendarmerie.

Une communication sera réalisée afin d'informer les habitants et de recueillir les candidatures. Les personnes volontaires devront se faire connaître en mairie. La liste sera ensuite transmise à la gendarmerie pour validation.

P. PEYTHIEUX restera en charge du suivi de ce dossier et assurera le lien avec le Conseil municipal.

6. URBANISME

Contentieux

Madame Elodie VIENNE a saisi le tribunal à la suite du refus de sa demande d'installation d'une serre, refus motivé par la situation du terrain en zone inondable et exposée au risque de feux de forêt.

Le Conseil municipal décide de confier la défense de la commune à Maître BERANGER.

Accord du Conseil municipal.

Concernant Thomas Ravise, un délai avait été sollicité pour retirer certaines installations. La commune lui a notifié par courrier recommandé l'obligation de procéder à leur enlèvement dans un délai de 15 jours.

Dossiers d'urbanisme

Landais : déclaration préalable pour piscine – en cours d'instruction

Gall : façade en bois – acceptée

Grignan : déclaration préalable pour mur et piscine – refusée

Posner : dossier refusé pour pièces manquantes

Brun : permis de construire pour villa – pièces complémentaires demandées

7. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRAMUNICIPALES

Conseil d'école

Plusieurs questions ont été soulevées par des parents d'élèves.

Équilibre des menus à la cantine

La mairie rappelle que la restauration scolaire respecte la réglementation nationale : chaque repas comprend au minimum une entrée ou un dessert, un plat accompagné d'une garniture et un produit laitier, celui-ci pouvant être intégré dans une préparation.

L'équilibre nutritionnel s'apprécie sur un cycle de menus et non sur un seul repas.

Une vigilance supplémentaire sera demandée à la responsable de cuisine.

Le coût réel de la pause méridienne est estimé à environ 10 € par enfant et par jour, dont une part importante est prise en charge par la collectivité.

Absence d'une enseignante et remboursement de la cantine

La mairie indique que ces situations relèvent de l'Éducation nationale et qu'elle en est souvent informée tardivement, alors que les denrées alimentaires sont déjà commandées. Les frais étant engagés, un remboursement n'est pas envisageable à ce jour.

Retard d'inscription à la cantine

La période de pénalité est fixée à 10 jours calendaires (environ 6 jours scolaires).

Un groupe de travail sera constitué afin d'étudier d'éventuels ajustements.

COTELUB

Les composteurs collectifs ont été livrés et seront installés sur le terrain de la Turinette, en contrebas du terrain de boules.

Communication

Certaines informations sont actuellement manquantes en raison d'un problème de transmission informatique.

Voirie

Des travaux sont à prévoir pour reboucher les nids-de-poule sur le chemin de la Montagne.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Une réunion pourrait être organisée le 15 mars.

S. PYTHIEUX souligne l'importance de poursuivre le CMJ avec la nouvelle équipe municipale.

Parc du Luberon

P. PEYTHIEUX reste délégué jusqu'au mois de mai.

Communication

La commune s'est dotée :

d'un nouveau blason ;

d'une nouvelle identité visuelle.

Cette identité sera notamment apposée sur les véhicules communaux.

Le sentier géologique arrive à son terme mais ne sera probablement pas installé avant la fin du mandat.

Concernant la signalétique (RIS) :

panneau du sentier ;

panneau avec carte du village ;

reprise d'une ancienne plaque retravaillée par Vincent.

Commission sécurité

Il est nécessaire d'organiser une commission sécurité pour la salle des fêtes.

8. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le tableau des élections a été revu en Conseil municipal, notamment pour l'organisation du dépouillement et la désignation des annonceurs parmi les candidats se représentant.

9. QUESTIONS DIVERSES

Grand ménage communal : en cours

Recensement de la population : terminé

Repas de fin de mandat : prévu le mercredi 4 mars 2026

SEANCE LEVEE 21H30